



+ Partenaire Herbicide

*Le désherbage des tournesols  
en un seul passage*



### Pourquoi ATIC® AQUA + Référence 2 ?

- Une optimisation du nombre d'interventions pour une meilleure organisation du travail et une économie du coût du passage.
- Un gain de rendement de 7-9 quintaux par rapport au témoin non traité.
- Une récolte de qualité (moins d'humidité, meilleure teneur en huile).
- Alternance des modes d'actions pour une gestion durable des adventices dans la rotation.

### A qui s'adresse-t-il ?

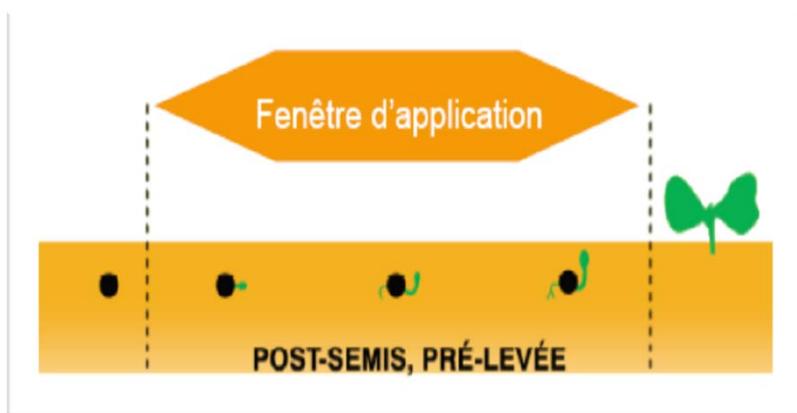
Aux agriculteurs qui recherchent :

- Un désherbage en un passage sans incorporation.
- Un désherbage à spectre large avec une bonne efficacité graminées (panics, sétaires, digitaires...) et dicots (morelle, renouées, crucifères...).
- Un désherbage en toute sécurité pour les cultures suivantes.

### Comment s'utilise-t-il ?

## ATIC® AQUA 2 L + Réf. 2 (1 L)

Préconisation adaptée à une flore en situation de pression faible à moyenne



The Chemical Company

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



+ Partenaire Herbicide

*Le désherbage des tournesols  
en un seul passage*



## Spectre d'efficacité

| Produit | ATIC® AQUA | Réf. 2 |
|---------|------------|--------|
| Dose    | 2,5 L      | 1,4 L  |

### Spectre Dicots

|                           |       |       |
|---------------------------|-------|-------|
| Amarante réfléchie        | Vert  | Vert  |
| Arroche étalée            | Vert  | Rouge |
| Chénopode Blanc           | Vert  | Rouge |
| Capselle bourse à pasteur | Jaune | Vert  |
| Datura                    | Vert  | Rouge |
| Euphorbe sp               | Rouge | Vert  |
| Gaillet                   | Rouge | Rouge |
| Fumeterre                 | Vert  | Vert  |
| Laïteron sp               | Jaune | Rouge |
| Lamier pourpre            | Vert  | Jaune |
| Matricaire sp             | Rouge | Rouge |
| Mercuriale                | Jaune | Rouge |
| Morelle Noire             | Vert  | Vert  |
| Mouron des oiseaux        | Vert  | Vert  |
| Pourpier                  | Vert  | Blanc |
| Ravenelle                 | Rouge | Rouge |
| Renouée Liseron           | Vert  | Rouge |
| Renouée des oiseaux       | Vert  | Rouge |
| Renouée persicaire        | Vert  | Jaune |

| Produit | ATIC® AQUA | Réf. 2 |
|---------|------------|--------|
| Dose    | 2,5 L      | 1,4 L  |

### Spectre graminées

|                     |       |       |
|---------------------|-------|-------|
| Digitaire sanguine  | Vert  | Vert  |
| Digitaire Filiforme | Vert  | Vert  |
| Folle avoine        | Rouge | Jaune |
| Panic capillaire    | Vert  | Vert  |
| Panic dichotome     | Vert  | Vert  |
| Panic faux millet   | Blanc | Jaune |
| Panic pied de coq   | Blanc | Vert  |
| Paturin annuel      | Blanc | Vert  |
| Ray-grass           | Rouge | Vert  |
| Sétaire glauque     | Vert  | Blanc |
| Sétaire verticillée | Vert  | Blanc |
| Sorgho d'Alep       | Jaune | Jaune |
| Vulpin des champs   | Jaune | Jaune |

- Excellente efficacité >95%
- Bonne efficacité >85%<95%
- Efficacité bonne à variable >75%<85%
- Efficacité moyenne >65%<75%
- Efficacité insuffisante <65%

## Fiche d'identité

ATIC® AQUA. Autorisation de vente : n° 2090011. Formulation : CS (encapsulée). Composition : 455 g/L de pendiméthaline. Usages autorisés et doses : maïs : pré-levé ou post-levé (jusqu'à 6 feuilles), tournesol : pré-semis ou post-semis/prélevée, sorgho : post-levé (jusqu'à 6 feuilles), millet, moha : post-levé (jusqu'à 6 feuilles), miscanthus : post-levé (dès le stade 3 feuilles). Doses autorisées : 2,6 L/ha. Classement toxicologique : N (Dangereux pour l'environnement), R50/53 (Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique). Nombre maximum d'applications par an : 1. Délai avant récolte (DAR) : 120 jours grain / 90 jours ensilage et fourrage vert. Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 m. Délai de rentrée dans la culture : 6 heures après le traitement (cf. arrêté du 12/09/2006). Conditions d'emploi : délais entre l'application d'un produit contenant de la pendiméthaline et le semis ou la plantation de cultures suivantes sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée : Légumes racines et tubercules : 190 jours (sont concernés : céleris, betterave potagère-bette, igname, navet-rutabagas, parais, radis et topinambour. Ne sont pas concernés : carotte et scorsonière-salsifis) ; Betterave à sucre : 300 jours ; Légumes bulbes : 200 jours (ail, échalote et oignon ne sont pas concernés) ; Légumes feuilles : 200 jours (sont concernés : chicorée, cresson alenois et de Fontaine, épinaud, laitue, mâche, pissenlit, scarole-frisée. Ne sont pas concernés : ciboulette et persil) ; Céréales : 200 jours (sont concernés : avoine d'hiver et toutes les céréales de printemps. Ne sont pas concernés : les céréales d'hiver sauf l'avoine d'hiver). Protection de l'utilisateur lors de la manipulation des produits : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4. Mars 2012 - Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° azur de BASF Agro 0810 02 30 33, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 543TOUFG0412SUD

### Contacts utiles

|  |           |   |
|--|-----------|---|
| Informations techniques<br>Etiquettes et FDS | BASF Agro | <b>N°Azur 0 810 02 30 33</b><br>POUR APPEL LOCAL<br>ou <a href="http://www.bASF-agro.fr">www.bASF-agro.fr</a> |
| Une question de santé                        | MSA       | <b>Phyt'altitude</b> <b>N° Vert 0 800 887 887</b><br>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE                       |
| En cas d'urgence<br>(incident ou accident)   | BASF Agro | Service Sécurité 24h/24<br>01 49 64 57 33   |
| Collecte des<br>emballages vides             | ADIVALOR  | <b>N°Azur 0 810 12 18 85</b><br>POUR APPEL LOCAL<br>ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>   |

### 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

#### AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

#### PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

#### APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® \* Marque déposée Sté PANTEK France